

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (INTERNATIONAL)



Date de lancement : 27/03/2024
Appel à manifestation d'intérêt : N° 01/MERH/SG/DGEAU/DHU/Février./2024
Nom du projet : Réseau d'adduction d'eau de Kango-Ntoum-Libreville.
Source de financement : Etat gabonais/LFI 2024

1. OBJET

Par le présent appel à manifestation d'intérêt, le Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques par le biais de la Direction de l'Hydraulique Urbaine se propose d'arrêter une liste restreinte des Consultants qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour la réalisation des études dans le cadre du projet susmentionné pour la construction du réseau d'adduction d'eau de Kango-Ntoum-Libreville. Les études sont réparties en trois (05) lots comme suit :

Lot 1 : Études pour la construction de la station de production d'eau potable de Kango y compris les ouvrages et équipements associés ;

Lot 2 : Études pour la construction des conduites de transport de l'eau potable de Kango-Ntoum-Libreville y compris les ouvrages et équipements associés ;

Lot 3 : Études d'Impact Environnemental et Social pour la construction de la station de traitement, des conduites de transport et des ouvrages associés ;

Lot 4 : Diagnostic et travaux de réparation des fuites dans le réseau du Grand Libreville ;

Lot 5 : Diagnostic et travaux de réparation des fuites dans les édifices publics.

2. PARTICIPATION

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux bureaux d'études nationaux ou internationaux qui ne sont pas concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

3. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridique, technique et financière.

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce;
- une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de six (6) mois;
- une attestation d'imposition prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année n-1 (uniquement pour les candidats nationaux, sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- une attestation CNSS du trimestre précédant (uniquement pour les candidats nationaux, sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- une attestation CNAMGS du trimestre précédant (uniquement pour les candidats nationaux, sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- un relevé d'identité bancaire;

- une liste du matériel, le cas échéant ;
- une liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente;
- les références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par l'appel à manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées)
- une liste des sous-traitants, le cas échéant.

Les consultants peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre bureaux. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus.

Ils ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un (1) original et quatre (4) copies.

5. CRITERES DE PRESELECTION

Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- le candidat doit justifier d'une expérience de plus de **05 ans** (à préciser) dans les prestations similaires;
- le candidat doit justifier d'un personnel clé en adéquation avec la mission;
- le candidat doit justifier des moyens matériels et techniques adéquats;
- le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires moyen de **300 000 000 FCFA pendant les 5 dernières années** ;
- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.);
- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

6. DATES LIMITES DE DEPÔT DES OFFRES, LIEU DE DEPÔT ET D'OUVERTURE DES PLIS

Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt doivent être envoyés à l'adresse ci-dessous, au plus tard **le 14/05/2024 à 12 heures 00**. Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à **la même date à 14 heures 30 minutes**.

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'EAU

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE URBAINE

B.P. 1 172 Libreville/GABON

Tél : 011 73 10 25

Adresse électronique : secretariatdg00@gmail.com

Directeur Général de l'Eau



Sidney Boris MAMBARI TSENDE

Le Directeur Général
des Marchés Publics



Commissaire Général Sylvie
NGUEMBHYT